

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat de Regroupement Scolaire Auchy-la-Montagne/Luchy dûment convoquée s'est réunie à la Mairie de Auchy-la-Montagne sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSELLE, Président.

Étaient présents : Mrs Alain ROUSSELLE, Antoine PERREARD (arrivé à 18h52), Alexandre PLOMMET, Mmes Raymonde MARTIN, Hélène LHOMME-MOREL

Était absent : Mr Bastien MULLOT

Mme Hélène LHOMME-MOREL a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité

I) Vote du compte Administratif 2022

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Mme Raymonde MARTIN vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévus :	15 728.43
Réalisé :	11 231.22
Reste à réaliser :	4 497.21
Recettes Prévus :	15 728.43
Réalisé :	10 318.53
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses Prévus :	239 498.68
Réalisé :	230 040.70
Reste à réaliser :	0,00
Recettes Prévus :	239 498.68
Réalisé :	243 671.18
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 912.69
Fonctionnement :	13 630.48
Résultat global :	12 717.79

II) Vote du Compte de Gestion 2022

Le conseil syndical

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur de la Trésorerie de Breteuil/Crèvecœur le Grand accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif du SIRS d'Auchy la Montagne -Luchy.

Après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du SIRS dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III) Affectation des résultats 2022

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSELLE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 16 mars 2023 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	12 978.20
- un excédent reporté de :	26 608.68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	13 630.48
- un déficit d'investissement de :	912.69
- un déficit des restes à réaliser de :	4 497.21
Soit un besoin de financement de :	5 409.90

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	13 630.48
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	5 409.90
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 220.58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	912.69

IV) Prévision budgétaire

Monsieur le Président présente aux membres les besoins en investissement pour l'année 2023.

Délibération :

Monsieur le Président, informe qu'il faut mettre à jour la délibération de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat de l'électroménager de la cuisine de la cantine, suite à une demande du Conseil Départemental, nous informons qu'ils peuvent prendre en charge que l'électroménager, pas les meubles et parce que le lave-vaisselle actuel ne fonctionne plus et que nous avons commandé le nouveau, il faut donc l'enlever de la délibération.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Syndical, le projet de l'aménagement de la cuisine de la cantine, et que suite à cette demande et avec l'accord du Syndicat, qu'il va effectuer la demande de subvention.

Le coût estimé pour ce projet est de 2 595.50€ H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Conseil Départemental 20% du montant HT :	519 .10€
Auto financement du SIRS avec la TVA	999.90€
Soit un total de :	4 114.50€ TTC

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

- Accepte le projet
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

V) Délibération de demande d'Aide à la Préscolarisation en Zone rurale auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Président informe les membres qu'il faut formuler une demande au Conseil Départemental de l'Oise pour les aides accordées dans le cadre du fonctionnement des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux, RPI :

Il est demandé :

Une aide pour la rémunération de chaque agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) employé, qui doit assurer la surveillance des enfants durant leur transport.

Une aide forfaitaire annuelle fixée pour une durée hebdomadaire de travail de trois agents de 35 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

VI) Validation du dossier d'inscription périscolaire – rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente de dossier d'inscription périscolaire pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Il demande aux membres du Syndicat de l'étudier et de le mettre au vote à la prochaine réunion du SIRS.

VII) Informations diverses

Demande d'une inscription d'un enfant extérieur au Syndicat

Monsieur le Président répond à une question de la Vice-Présidente concernant une demande d'inscription d'un enfant d'une commune voisine.

À ce jour, n'ayant pas assez d'éléments pour pouvoir répondre, la demande est mise en attente

Monsieur le Président rappelle, que pour les inscriptions d'enfants extérieurs d'Auchy-La-Montagne et de Luchy, ne peuvent avoir lieu que :

- Si la demande est faite s'il n'y a pas les services de restauration et de périscolaire sur la commune de domicile en accord de participation financière avec le Maire de celle-ci et le SIRS.
- Ou en cas de demande pour le bien-être de l'enfant (harcèlement dans son école actuelle)

Demande de la Directrice du Périscolaire concernant le mail d'un parent

Monsieur le Président informe que la Directrice du Péricolaire à eu une demande pour qu'un enfant ramène son repas suite à un régime alimentaire dû au choix des parents (pas d'allergie, pas de religion).

Après en avoir discuté, Monsieur le Président va se renseigner avec la Directrice du Péricolaire de cette situation, afin de voir ce qu'il est possible de proposer.

Madame la Vice-Président informe que la Directrice du Péricolaire a eu une demande d'un parent pour savoir si son enfant peut prendre son petit-déjeuner à l'école.

Après discussion, le Conseil Syndical accepte cette demande, à condition que ce soit les parents qui fournissent le petit déjeuner, qu'il n'y ait pas besoin de le faire chauffer et uniquement dans la tranche horaire de 7h30 à 8h.

Demande invitation pour le pique-nique qui aura lieu en juin 2023

La Vice-Présidente et la Directrice du péricolaire demandent si elles peuvent convier les parents qui ont participé le long de l'année scolaire à la commission menus au pique-nique de fin d'année.

Monsieur le Président n'y voit pas d'inconvenant.

Repas avec 4 éléments

Madame Hélène LHOMME-MOREL informe que depuis le mois de janvier 2023, les repas sont passés à 4 éléments au lieu de 5, il a été constaté moins de gaspillage.

Site de réservation périscoweb

Madame la Vice-Présidente informe qu'il n'y a pas de mauvais retour sur l'utilisation du site, les parents sont vite adaptés, le seul petit souci, est le fonctionnement avec certains téléphones portables, à voir avec le fournisseur du site pour faire une version mobile.

VIII) Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15